



**Communiqué de presse**  
Paris, le 12 décembre 2013

## **La « Première Journée du Numérique à l'École » esquisse les contours d'un nouveau dialogue entre l'Etat et les collectivités locales**

La première "journée du numérique à l'École" s'est déroulée le 5 décembre 2013 à l'ENS de Lyon. Organisée par les associations d'élus (AMGVF, ADF, AMF, AMRF, RFVE, Ville et Banlieue, Villes Internet), avec le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué en charge de l'Economie numérique et la Caisse des Dépôts, elle a été l'occasion d'échanger sur la question de la mise en œuvre du service public du numérique éducatif. De nombreux sujets ont été abordés, de la répartition des financements et des réponses industrielles aux besoins des établissements et des collectivités, à la nécessité d'une réflexion partagée sur la formation des enseignants et des agents des collectivités à l'utilisation des outils mis à leur disposition.

Le nouveau service public du numérique éducatif, créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, ouvre l'opportunité d'initier une nouvelle démarche de gouvernance, concertée, entre tous les niveaux de pouvoir public, permettant d'associer pleinement les collectivités territoriales, en dehors de la pédagogie, aux décisions de l'Etat en matière de développement du numérique à l'école.

Le ministère de l'Education nationale a ainsi présenté la politique numérique du ministère – notamment la création en son sein de la Direction du numérique pour l'éducation positionnée de manière transversale à l'instar de l'organisation adoptée par certaines collectivités pour le numérique éducatif –, pendant que l'Inspection Générale des Finances exposait les conclusions du rapport des Inspections générales de l'Education nationale, de l'Inspection générale des finances et du CGEIET sur la filière industrielle du numérique éducatif.

Quant aux collectivités territoriales, leur implication a été démontrée au travers de projets significatifs comme la mutualisation des services d'é-éducation grâce à l'action conjointe au sein de Somme-Numérique du Conseil Général et d'Amiens Métropole, le THD dans toutes les écoles de la communauté de communes Maremne dans les Landes, le territoire numérique pour les lycées du Nord-Pas-de-Calais ou l'équipement progressif de toutes les écoles comme à Lyon ou à Meudon.

Lors d'une table ronde rassemblant les représentants des associations d'élus et de la Caisse des Dépôts, avec la rectrice de Lyon, Madame Françoise Moulin Civil, et conclue par Mme Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'innovation et au numérique, il a été convenu de poursuivre ce travail de concertation en vue de définir les conditions de création d'une gouvernance du service public du numérique éducative respectueuse des compétences de chacun (plateforme numérique de bonnes pratiques ou charte).

**Contacts presse :**

**AMGVF**

Sébastien Fournier  
T. 06 77 99 09 32

**Réseau des Villes  
Educatrices**

Alexandra Le Moëne  
T. 04 72 10 52 00

**AMF**

Marie-Hélène Galin  
T. 01 44 18 13 59

**ADF**

Stéphane Bugat  
T. 01 45 49 60 43

**AMVBF**

Sylvie Thomas  
T. 01 47 00 27 00

**AMRF**

T. 04 72 61 77 20

**Villes Internet**

Florence Durand-  
Tornare  
06 81 04 83 42

**Ministère de  
l'Éducation  
Nationale**

Agnès Longueville  
T. 01 55 55 30 10

**Caisse des Dépôts**

Olivier Jenot  
T. 01 58 50 73 72

**Ministère chargé  
de l'innovation et  
de l'économie  
numérique**

Aziz Ridouan  
T. 01 53 18 41 00